

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 8-307-1922 du sous-secrétaire d'État des postes et télégraphes fixant au 16 mai 1929 la date d'application du décret du 12 avril 1929 ci-dessus.

n° 8-307-1922

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 mai 1922

Numéro JO  
n° 307 du 30/06/1922

Date du numéro  
30 juin 1922

### VISAS

Le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes, Vu le décret du 12 avril 1922, Sur la proposition du directeur de l'exploitation télégraphique,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le décret du 12 avril 1922 fixant à 2,00 l'équivalent du franc or servant à établir les taxes télégraphiques internationales entrera en application à partir du 16 mai 1922.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera déposé au service central pour être notifié à qui de droit.

**PAUL LAFFONT.**